

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
Lundi 30 avril 2002
Lausanne, Buffet de la Gare,
Salle des vignerons
(19h00-22h00)

1. Mots de bienvenue et communication du président

Devant 26 personnes, le président, Gilbert Coutaz, ouvre la 5^e assemblée générale de l'Association. Les membres ont reçu avec la convocation (dans les délais statutaires) le cinquième numéro de notre série *Documents*. Le président fait circuler la liste de présences et excuse 16 personnes, une municipalité et la rédaction d'un journal.

2. Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2001, à disposition sur les tables, est adopté.

3. Rapport du président (26 avril 2001 au 30 avril 2002)

www.patrimoine-vd.ch : titre de notre cinquième publication des *Documents* en cinq ans d'existence, 62 pages. Notre association peut donc faire valoir 6 publications avec celle des Etats généraux du patrimoine à Chillon en 1997. Cette constance éditoriale n'aurait pu aboutir sans l'esprit de collaboration qui a animé autour du président les auteurs de textes, la disponibilité et la compétence de Marie-Pierre Constant-Knecht, de Jean-Louis Moret (auteur de la mise en page), Jean-François Cosandier et Gilbert Kaenel, membres du comité et régisseurs des publications.

Durant l'année écoulée, nous avons concentré une partie de nos efforts sur la réalisation d'un annuaire électronique des acteurs du patrimoine naturel et culturel, qui figurera en bonne place sur le site de notre association. Certains d'entre vous ont reçu un questionnaire à cet effet et l'on retourné avec leurs remarques. Le groupe animé par Mme Constant-Knecht, MM. Cosandier, Moret et le soussigné devrait diffuser la version définitive de ce questionnaire prochainement sur la base d'adresses collectées largement autour des notions de patrimoine.

L'ouverture d'un site internet, le 10 septembre 2001, permet à notre association d'avoir une visibilité dans de larges cercles de spécialistes et de particuliers en matière de patrimoine. L'architecture du site est enrichie d'une entrée ambitieuse, celle de l'agenda du patrimoine naturel et culturel dans le canton de Vaud. Le site a été réalisé par Suzanne Pitzl, à qui nous devons le logo de notre association et le graphisme de notre série des *Documents*. Thomas Walther a également participé à la réalisation du site, dont l'adresse figure dès lors sur le papier à en-tête de notre association.

Le comité a suivi avec attention plusieurs dossiers en 2001-2002. Il est intervenu directement dans la procédure de consultation de l'avant-projet de constitution en faisant part à ses membres de sa prise de position et en les invitant à réagir. (Notre collègue du comité, Pierre Hunkeler, constituant, interviendra sous point 7 à ce propos).

Le comité a également discuté de l'invitation faite à notre association par les responsables du Pavillon vaudois d'Expo 02 d'être présente durant deux semaines, au début de mois de septembre à Yverdon-les-Bains. Le comité espère que vous le suivrez dans ses intentions.

Les journées du patrimoine n'auront pas lieu les 14 et 15 septembre 2002 (comme indiqué par erreur dans la convocation) mais les 7 et 8 septembre 2002.

Depuis 1999, notre association organise une sortie en autonome. En 1999, la région de l'Arboretum avait été choisie, en 2000, celle de Saint-Triphon et en 2001, la ville de Lausanne nous a livré de ses curiosités sous la conduite de Pierre Corajoud et de divers spécialistes. Avec l'ouverture du site, vous trouverez des reflets photographiques de ces journées. Le comité souhaite prolonger l'expérience qui, en réunissant une vingtaine de membres, offre l'immense avantage de se faire côtoyer sur le terrain des membres des différents patrimoines et de constater leurs regards croisés. Que les organisateurs de la journée de 2001, Marie-Pierre Constant-Knecht et Aymon Baud, en soient remerciés.

Le comité s'est réuni à deux reprises depuis l'assemblée générale du 25 avril 2001, le 28 juin et le 10 décembre 2001. A ce jour notre association compte 170 membres dont 86 membres collectifs, soit en augmentation de neuf membres.

Au terme de quatre ans de présidence, quelques constats : notre association a produit de nombreux travaux et a ouvert un site. Elle est intervenue de manière régulière et vigilante dans les travaux de la Constituante. Grâce à la collaboration forte de plusieurs membres du comité, elle a pu remplir un programme ambitieux. Le président remercie les membres du comité qui ont contribué à la réussite de la première législature. Si notre association peut être fière de ses publications, elle doit néanmoins être attentive au renouvellement des auteurs. Les quatre prochaines années seront certainement déterminantes pour l'avenir de notre association ; espérons qu'elles permettront de consolider l'acquis et de diversifier notre offre et notre présence dans les questions relatives au patrimoine naturel et culturel.

4. Présentation des comptes 2001

Le trésorier, Frédéric Sardet, expose le résultat comptable 2001/2002 (en annexe à ce PV). Au 1er janvier 2001, l'état financier de l'APAV était le suivant : une fortune au CCP 18-59831 de CHF 13'163,90. Au 31 décembre 2001, le solde négatif de l'exercice était de CHF 10'941,60, l'ouverture du site constituant l'explication partielle de ce solde, ainsi que les cotisations non rentrées.

(Rappel : cotisation de membre individuel : Fr. 20.-- et cotisation de membre collectif : Fr. 50.--, au minimum ; réduction de 50% pour les étudiants, chômeurs et retraités).

5. Rapport des vérificateurs des comptes

René Baumann lit le rapport des vérificateurs des comptes, cosigné avec Anne Schranz et Christophe Blaser. Le rapport constate que le produit des recettes est constitué seulement des cotisations et souligne la bonne tenue de la comptabilité de l'association. Il propose à l'assemblée d'adopter les comptes.

6. Discussion et adoption des points 3 à 5 par l'assemblée générale

Les rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes sont adoptés à l'unanimité. Le président remercie ces derniers pour leur travail et l'assemblée de sa confiance.

7. Activités 2002-2003

L'annuaire électronique des acteurs du patrimoine, dont la parution est agendée en 2003, doit aider à mieux identifier notre association et à améliorer les relations entre patrimoines.

Nous souhaitons toujours organiser un débat public sur le thème des relations Communes-Etat, dans une commune vaudoise : « De la commune au canton : gérer les patrimoines ». L'idée sous-jacente est de mettre en discussion l'adéquation ou non des niveaux politiques actuels pour la gestion des patrimoines. Etudes de cas, lacunes juridiques.

L'idée a germé aussi de mettre sur pied régulièrement des « Entretiens du patrimoine » qui permettraient dans des séances publiques de faire échanger des points de vue sur une thématique autour d'invités reconnus. Les textes des conférences et des débats publics seraient publiés dans nos *Documents*, avec de nouvelles déclarations du type de celle de Chillon. Un des thèmes pourrait

tourner autour du Plan d'intervention en cas de catastrophe, avec par exemple l'incendie du Prieuré de Pully, le 16 avril 2001 (initiative à développer avec les restaurateurs et l'Office cantonal de la protection des biens culturels).

Notre association doit continuer à recruter et à viser le regroupement des forces, au travers du site et de l'annuaire électronique.

8. Renouveau du comité 2002-2006

8.1 Election des membres

Plusieurs membres du comité 1998-2002 ont donné leur démission : Liliane Déglise Bitqi, conservatrice adjointe au Musée historique de Lausanne, Pierre Hunkeler, secrétaire de Pro Natura, Eric Teyssière, conservateur cantonal des monuments. Le président remercie au nom du comité et des membres de l'association ces trois collègues pour leur engagement.

Après la démission en 2001 de Jean-Jacques Bodmer, de Lausanne, comme vérificateur des comptes, remplacé l'an dernier par Christophe Blaser, René Baumann, de Corseaux, fait valoir son souhait de quitter sa charge. Le président remercie M. Baumann pour le soin apporté à contrôler durant 4 ans nos comptes et les nombreuses propositions visant à améliorer notre gestion financière.

Selon les statuts (art. 17) le comité est formé de six à onze membres, nommés pour une durée de 4 ans. Les membres sont rééligibles. Le comité s'organise lui-même. De même (art. 15) l'assemblée générale ordinaire nomme les membres du comité et les vérificateurs (vérificatrices) des comptes.

Le comité propose les candidatures d'Anne Leresche Roesch, conservatrice des collections photographiques du Musée historique de Lausanne, de Jean Mundler, architecte et ornithologue, protecteur de la nature par engagement et de Laurent Trivelli, avocat, très engagé dans la défense du patrimoine tant naturel que culturel, notamment en tant que membre du comité central de Pro Natura Vaud et du comité central de Pro Natura Suisse.

Les 8 membres sortants suivants : Aymon Baud, Marie-Pierre Constant-Knecht, Jean-François Cosandier, Gilbert Coutaz, Georges de Coulon, Gilbert Kaenel, Jean-Louis Moret et Frédéric Sardet, auxquels 3 membres nouveaux viennent s'ajouter, Anne Leresche Roesch, Jean Mundler et Laurent Trivelli, sont élus par acclamation.

8.2 Election du président

Jean-François Cosandier propose, au nom du comité, de reconduire à la présidence de l'Association Gilbert Coutaz, qui est élu par acclamation.

9. Election des vérificateurs

Le comité sortant propose de nommer Anne Schranz et Christophe Blaser vérificateurs des comptes. Il prend la précaution de proposer un suppléant, Jurgen Haepers, qui travaille à la Documentation vaudoise de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Les candidats sont élus par acclamation.

10. Divers et questions individuelles

- Pierre Hunkeler, constituant, commente les travaux du groupe thématique qui s'est mis en place (avec Anne Bielman et Samy Benjamin) à la suite d'une réunion du comité de l'APAV et des constituants intéressés par le patrimoine. Le texte adopté en assemblée plénière et ses commentaires sont à disposition.

Il regrette en particulier la non prise en compte des aspects éducatifs prônés par l'APAV (art. 54), considère comme acceptable le fait que la protection de Lavaux et de la Venoge figurent dans des dispositions transitoires, reconnaît la faiblesse de l'article 57, avec un aménagement du territoire réduit à sa plus simple expression... ; il est satisfait du chapitre 9 et du rôle reconnu de la vie associative et du bénévolat, s'étonne en revanche du mélange de genres à l'article 87 (partis

politiques et associations...) et constate que si le droit de recours n'y figure plus, il faudra continuer à en défendre le principe.

Le président remercie Pierre Hunkeler de son travail au sein de la Constituante et se félicite que le terme patrimoine figure en tête de l'article 54.

Monique Fontannaz remarque qu'il y a peu de culture et beaucoup d'environnement dans l'article 54.

Pierre Hunkeler exprime à nouveau son inquiétude à l'égard de l'aménagement du territoire et des compétences accordées aux communes.

- Eric Teysseire rappelle le thème des journées du patrimoine, les 7 et 8 septembre 2002, autour des professions du patrimoine.

Le président , Gilbert Coutaz, clôt la séance en remerciant tous les participants, en donnant rendez-vous à ceux qui se sont inscrits à la sortie de samedi 4 mai 2002.

L'assemblée générale ordinaire est levée à 20h30.

Seconde partie : conférence

La partie officielle est suivie d'un exposé agrémenté de diapositives, de Vincent Serneels, chargé de cours à l'Institut de minéralogie et pétrographie de l'Université de Fribourg, intitulé « Les scories du Mormont et les débuts de l'industrie du fer en Suisse ». Sa présentation, introduction à la sortie du 4 mai, suscite un vif intérêt parmi les membres présents.

L'assemblée est levée à 22h00.

Le secrétaire
Gilbert Kaenel